

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU GROUPE DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT, RÉGION DE QUÉBEC–RIVE-NORD, TENUE LE JEUDI 5 NOVEMBRE 2020 À 19 H 45 PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM

Présents : 28 producteurs et productrices; M. Serge Beaulieu et M^{me} Isabelle Lapointe, respectivement président et directrice générale adjointe des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) et M^{me} Stéphanie Desrosiers, secrétaire.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE

M. Alain Gauthier, déclare l'assemblée du groupe ouverte à 19 h 45.

2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Sur proposition de M. Laurier Gauthier, appuyée par M. Réjean Leclerc, il est unanimement résolu de nommer M. Alain Gauthier président d'assemblée.

3. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de M. Patrick Plante, appuyée par M^{me} Anne Gauthier, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation.

4. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait la lecture du projet d'ordre du jour. Sur proposition de M. Patrick Plante, appuyée par M^{me} Anne Gauthier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée du groupe;
2. Nomination d'un président d'assemblée;
3. Adoption de l'avis de convocation;
4. Adoption du projet d'ordre du jour;
5. Adoption des procédures d'assemblées délibérantes;
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du groupe du 16 octobre 2019;
7. Nomination des délégués et substituts aux assemblées du Plan conjoint des Producteurs et productrices acéricoles du Québec;
8. Étude et adoption des résolutions;
9. Mot des représentants des Producteurs et productrices acéricoles du Québec;
10. Divers;
11. Levée de l'assemblée.

5. ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Sur proposition de M. Patrick Plante, appuyée par M^{me} Anne Gauthier, il est unanimement résolu d'adopter les procédures d'assemblées délibérantes en mode virtuel.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU GROUPE DU 16 OCTOBRE 2019

La secrétaire fait une lecture abrégée du procès-verbal. Sur proposition de M^{me} Karine Douville, appuyée par M. Patrick Plante, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du groupe des producteurs acéricoles visés par le Plan conjoint, région de Québec–Rive-Nord, tenue le 16 octobre 2019.

M. Alain Gauthier fait le suivi de la résolution sur la promotion du sirops industriels et mentionne qu'une ressource sera embauchée afin de développer les marchés pour les sirops d'érable de type industriel. Le conseil d'administration des PPAQ souhaite également encourager les acheteurs intéressés à développer les marchés pour le sirop d'érable industriel par l'utilisation du programme de promotion non générique des PPAQ.

7. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS AUX ASSEMBLÉES DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Sur proposition de M^{me} Anne Gauthier, appuyée par M. Langis Genois, il est unanimement résolu de nommer M. Alain Gauthier, M. Philippe Vaillancourt, M. Sylvain Houde, M^{me} Karine Douville, M. Patrick Plante et M^{me} Monique Germain comme délégués et M. Laurent Gravel-Denis comme substitut aux assemblées du Plan conjoint des Producteurs et productrices acéricoles du Québec.

8. ÉTUDE ET ADOPTION DES RÉOLUTIONS

M. Alain Gauthier explique les raisons qui ont mené le conseil d'administration à soumettre à l'assemblée les deux résolutions ci-bas. La secrétaire fait la lecture de la première résolution.

RÉSOLUTION NO 1. IMPACTS DES DÉLAIS DE CLASSEMENT SUR LES SIROPS VR2 ET CT2

- CONSIDÉRANT Que la période de classement se prolonge d'année en année;
- CONSIDÉRANT Que l'objectif des PPAQ est d'augmenter davantage la production de sirop;
- CONSIDÉRANT Que plus on avance dans la saison de classement, plus il y a de sirops VR2 et CT2;
- CONSIDÉRANT Que certains producteurs ont leur premier classement à la fin de septembre;
- CONSIDÉRANT Que cela amène une iniquité entre les producteurs;
- CONSIDÉRANT Qu'au début de la saison de classement, on a 0,02 % de sirop VR2 alors qu'à la fin, on est à plus de 1 % de sirop VR2 et CT2;
- CONSIDÉRANT Que la pénalité de 0,10 \$/livre pour le sirop VR2 et près de 2 \$/livre pour le sirop CT2 amène une perte de plus de 140 000 \$ à tous les producteurs acéricoles;
- CONSIDÉRANT Que lorsque ce type de sirop est conditionné, il redevient majoritairement bon;
- CONSIDÉRANT Que les PPAQ récupèrent la perte après le conditionnement;

Après discussion, sur proposition de M^{me} Karine Douville, appuyée par M. Michel Grenon, il est majoritairement résolu que l'assemblée générale annuelle du groupe des producteurs visés par le Plan conjoint, région de Québec-Rive-Nord, demande aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec de :

- Rembourser les producteurs acéricoles à même le fond de gestion des surplus pour tous les sirops VR2/CT2 au-delà de 66° Brix.
- Fournir un budget pour des bouchons échantillonneurs.

La secrétaire fait la lecture de la seconde résolution.

RÉSOLUTION NO 2. CLASSEMENT DU SIROP D'ÉRABLE PAR LES ACHETEURS AUTORISÉS

CONSIDÉRANT que les producteurs acéricoles produisent de plus en plus de sirop d'érable afin de bien répondre aux besoins du marché;

CONSIDÉRANT que cette augmentation de production entraîne un allongement de la période de classement du sirop d'érable;

CONSIDÉRANT la volonté des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) d'améliorer la rapidité du classement de l'ensemble du sirop d'érable produit;

CONSIDÉRANT que les producteurs acéricoles et les acheteurs autorisés peuvent jouer un rôle dans l'amélioration du processus de classement considérant leurs expériences et leurs expertises;

CONSIDÉRANT que le projet pilote sur le classement du sirop d'érable par les acheteurs autorisés, mis sur pied par les PPAQ au printemps 2020, est reconduit en 2021;

CONSIDÉRANT que dans le projet pilote actuel, les sirops d'érable ayant des défauts de saveur sont systématiquement reclassés par ACER Inspection inc, alors qu'il est possible, dans certaines situations, que cette demande de révision ne soit pas souhaitée ni par le producteur ni par l'acheteur autorisé;

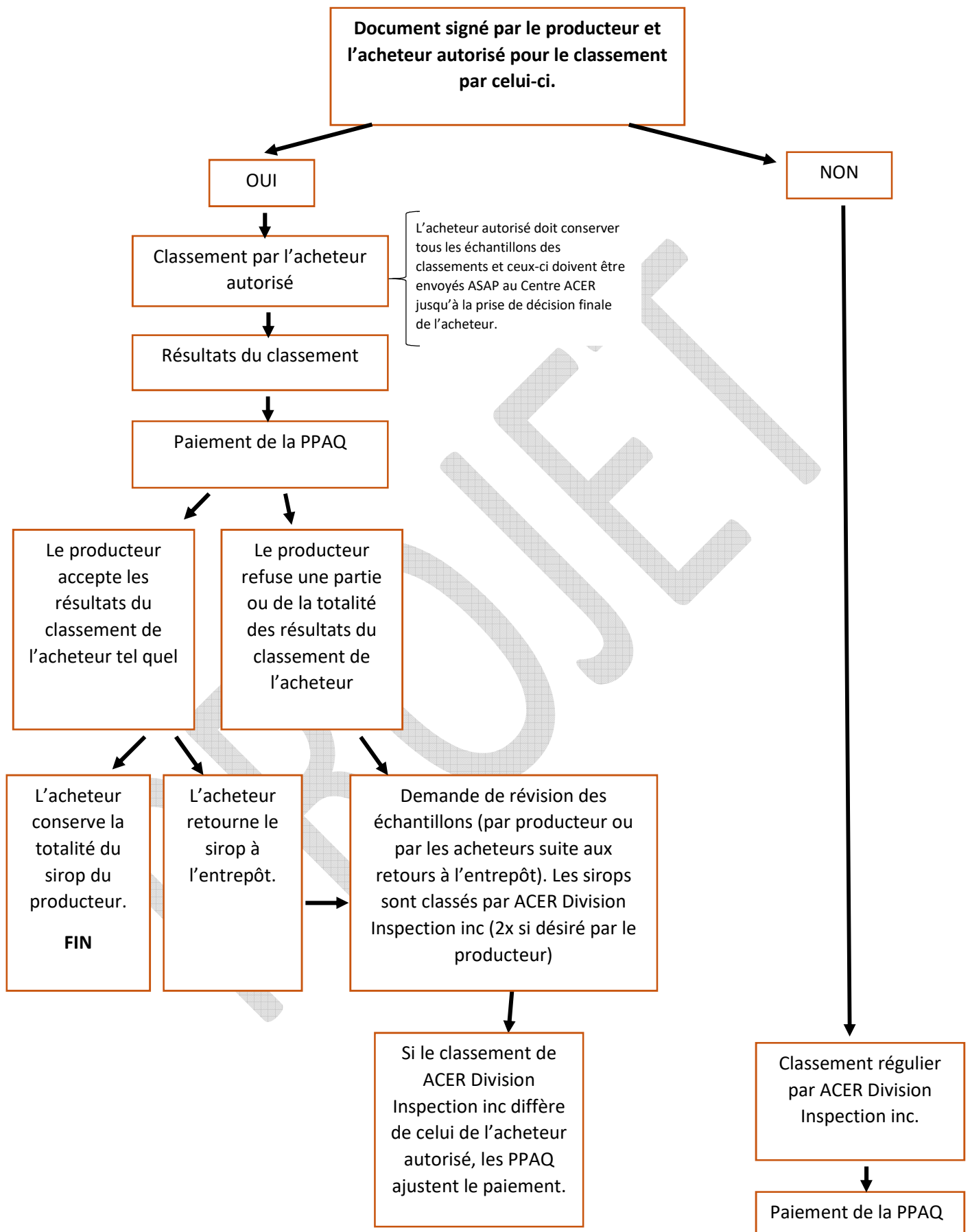
CONSIDÉRANT les lacunes du projet pilote actuel et de la volonté des membres de permettre aux producteurs acéricoles et aux acheteurs autorisés de s'entendent mutuellement lorsqu'une décision d'affaires avantage les deux parties;

CONSIDÉRANT le niveau des inventaires de sirop VR5 et la difficulté des vérificateurs de distinguer facilement le goût du sirop VR5 (goût de bourgeon ou apparenté au goût de bourgeon) et le goût du sirop VR12 fort.

CONSIDÉRANT la mission, la vision et les valeurs des PPAQ.

Après discussion, sur proposition de M^{me} Karine Douville, appuyée par M. Michel Chantal, il est unanimement résolu que l'assemblée générale annuelle du groupe des producteurs visés par le Plan conjoint, région de Québec-Rive-Nord, demande aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec de :

- Modifier les règles de fonctionnement du projet pilote sur le classement de sirop d'érable par les acheteurs autorisés afin d'y intégrer le processus décisionnel suivant :



9. MOT DES REPRÉSENTANTS DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC (PPAQ)

M. Alain Gauthier cède la parole à M. Serge Beaulieu et M^{me} Isabelle Lapointe, respectivement président et directrice générale adjointe des Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ). M. Beaulieu se présente et résume les problématiques vécues lors du classement du sirop, les défauts de saveur observés ainsi que la mise en place d'un comité sur le classement.

Par la suite, une présentation vidéo relatant les principaux dossiers des PPAQ est présentée. Les sujets suivants sont abordés :

1. L'état de la situation – COVID-19;
2. L'agence de vente;
3. Le paiement et le service aux producteurs;
4. Le classement 2020;
5. Le contingentement;
6. Les communications;
7. La promotion;
8. La livrée des forêts;
9. Les milieux humides;
10. Le sondage sur la satisfaction des producteurs;
11. L'assemblée semi-annuelle des PPAQ;

M. Beaulieu et M^{me} Isabelle Lapointe répondent aux questions des participants. M. Gauthier remercie les représentants des PPAQ pour leur présentation.

10. DIVERS

Aucun point n'est traité.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de M. Philippe Vaillancourt, appuyée par M^{me} Anne Gauthier, il est unanimement résolu de clore l'assemblée de groupe à 22 h 15.

Alain Gauthier, président

Stéphanie Desrosiers, secrétaire